

Mémoire pour les consultations
prébudgétaires en prévision du prochain
budget fédéral

Par : Collectif Échec aux paradis fiscaux

Recommandations du collectif Échec aux paradis fiscaux :

1. Bonifier les ressources de l'Agence du revenu du Canada (ARC)
2. Augmenter la transparence de l'ARC
3. Criminaliser l'évitement fiscal grave
4. Restreindre, limiter et pénaliser le recours à la divulgation volontaire
5. Limiter les règlements hors cour
6. S'inspirer des recommandations de la Commission des finances publiques du Québec pour mieux lutter contre l'évitement fiscal
7. Instaurer un registre public des bénéficiaires ultimes
8. Instaurer une taxe sur les profits détournés et imposer adéquatement l'économie numérique
9. Changer les lois fiscales afin d'assujettir à l'impôt les revenus et les profits déclarés dans un paradis fiscal et rapatriés au Canada
10. En finir avec l'abus des conventions de non double-imposition
11. Revendiquer l'impôt unitaire international des multinationales

Introduction

Selon les informations comprises dans la mise à jour économique de juillet 2020, le déficit du gouvernement fédéral s'élèvera cette année à 343,2 milliards de dollars. Cette somme, à donner le vertige, découle du contexte bien particulier causé par la pandémie du coronavirus et vient mettre en lumière l'urgent besoin de revoir le régime fiscal canadien. Le fait que MM. Trudeau et Morneau rejettent le recours à l'austérité budgétaire¹ est en soi une bonne nouvelle. En ce sens, le gouvernement devrait viser une plus grande justice fiscale. Afin d'avancer sur le chemin du rétablissement des finances publiques, les recommandations qui suivent visent à renflouer les coffres de l'État en s'attaquant à l'évasion fiscale et à l'évitement fiscal abusif. En raison de l'existence d'un écart fiscal oscillant entre 21,8 milliards et 26 milliards de dollars des pertes découlant des paradis fiscaux², nous estimons que le Canada n'a pas les moyens de se priver de ces sommes et qu'il doit agir. En faisant de la justice fiscale une priorité, il deviendrait possible d'arriver à une sortie de crise qui ferait place à des projets de développement plus durable sur les plans environnemental, économique et social.

Plusieurs pays dont le Danemark, la Pologne, la France et les Pays-Bas ont déjà montré la voie en ce sens en refusant de donner de l'aide de sortie de crise à des entreprises qui avaient des activités dans les paradis fiscaux. Dans ce bref mémoire, nous avancerons des propositions pour lutter contre ce fléau bien connu, mais encore toléré par l'état canadien.

Depuis 2011, le collectif Échec aux paradis fiscaux élabore des recommandations pour les gouvernements du Québec et du Canada afin que cesse l'injustice fiscale au profit de multinationales, de corporations et de particuliers qui contournent ou qui abusent des lois fiscales en vigueur.

Recommandations

1. Bonifier les ressources de l'Agence du revenu du Canada (ARC)

Depuis les négociations de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et des travaux du Projet OCDE/G20 sur l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéficiaires (BEPS), le Canada reçoit une manne d'information qui doit être examinée et traitée en profondeur. De nouvelles ressources de l'ordre de 500 millions de dollars sont nécessaires afin de garantir à l'ARC de pouvoir continuer à enquêter de manière rigoureuse sur tous les dossiers, surtout les plus opaques, et poursuivre les fraudeurs.

¹ Radio-Canada, « Le "portrait de l'économie" du gouvernement Trudeau attendu de pied ferme », 8 juillet 2020, <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1718062/bill-morneau-portrait-economie-canada>

² ARC, « Écart fiscal: vue d'ensemble sommaire », 28 juin 2019, [tinyurl.com/ybjxyvku](https://www.tinyurl.com/ybjxyvku)

2. Augmenter la transparence de l'ARC

Entre 2016 et 2019, l'ARC a produit des documents³ recensant l'écart fiscal créé par l'inobservation des règles de l'impôt et des taxes par les particuliers et les entreprises. Cet exercice s'est soldé par l'estimation d'un manque à gagner se situant entre 21,8 et 26 milliards de dollars pour l'année 2014 seulement. Notons que ce calcul ne prend pas en compte l'écart fiscal créé par la planification fiscale abusive.

Nous sommes d'avis que l'ARC devrait reproduire l'exercice annuellement en produisant un rapport détaillé à chaque budget. Ce rapport devrait également prendre en compte une estimation de l'écart produit par l'évitement fiscal au Canada en plus de faire état des diverses avancées de l'ARC quant à la lutte contre les paradis fiscaux.

3. Criminaliser l'évitement fiscal grave

La légalité de l'évitement fiscal et les pénalités prévues sont actuellement nettement insuffisantes pour dissuader efficacement les fraudeurs de recourir aux paradis fiscaux.

Au lieu de poursuivre un contribuable fautif selon [l'article 239](#) de la *Loi sur l'impôt sur le revenu*, la Couronne devrait, dans des cas majeurs d'évitement fiscal, poursuivre le fautif selon [l'article 380](#) du Code criminel.

Enfin, l'État ne devrait pas seulement poursuivre les contribuables fautifs au criminel, mais également les professionnels qui les conseillent. Ces processus dissuaderaient des professionnels de recommander aux contribuables l'utilisation de stratagèmes d'évitement fiscal abusif.

4. Restreindre, limiter et pénaliser le recours à la divulgation volontaire

L'ARC a récemment restreint l'accès à la divulgation volontaire, ce qui est un pas dans la bonne direction, mais il faudrait le restreindre davantage. Des pénalités importantes allant jusqu'à 30 % des remboursements payés devraient être imposées à ceux qui se prévalent de la divulgation volontaire. Il faudrait également limiter les contribuables à une seule occasion de se prévaloir de cette mesure extraordinaire. Finalement, en cas de faute fiscale très grave, la divulgation volontaire devrait tout simplement être interdite.

5. Limiter les règlements hors cour

Au lieu de règlements hors cour, il faudrait prioriser la création de précédents juridiques et les rendre publics. Ces poursuites serviraient d'exemples dissuasifs pour les entreprises et les individus susceptibles d'avoir recours à l'évitement fiscal.

Divers encadrements sont possibles pour limiter les règlements hors cour. Ceux portant sur les litiges fiscaux pourraient être approuvés par un comité indépendant quand les sommes

³ ARC, « Écart fiscal: vue d'ensemble sommaire », 28 juin 2019, [tinyurl.com/ybjxyvku](https://www.tinyurl.com/ybjxyvku)

en jeu dépassent un million de dollars. De plus, ces ententes devraient être interdites dans les cas de fraudes plus graves.

6. S'inspirer des recommandations de la Commission des finances publiques du Québec pour mieux lutter contre l'évitement fiscal

Après un examen approfondi, la Commission des finances publiques du Québec a proposé⁴ que l'ARC travaille de concert avec Revenu Québec pour automatiser l'échange de renseignements fiscaux (recommandations 12 et 13), et qu'elle apporte plusieurs améliorations à ses opérations pour accroître sa transparence et ses efforts de recouvrement (recommandations 28, 30, 36, 37 et 38).

7. Instaurer un registre public des bénéficiaires ultimes

Suivre les recommandations émises par le collectif Échec aux paradis fiscaux dans le cadre de la consultation publique « *Renforcer la transparence de la propriété effective des sociétés au Canada*⁵ » et instaurer un registre public des bénéficiaires effectifs qui assujettit autant les entreprises privées que les fiducies.

8. Instaurer une taxe sur les profits détournés et imposer adéquatement l'économie numérique

La promesse de mettre en place une taxe sur les profits détournés a été compromise par la lenteur et l'incertitude des négociations à l'OCDE. Quelles sont les sommes perdues qui auraient été imposées si une loi canadienne était entrée en vigueur le 1^{er} avril ? Cette question n'est pas rhétorique, elle démontre que le Canada n'a plus le luxe de se priver de ces sources de financement qui lui échappent depuis trop longtemps.

Alors que les États-Unis plombent toujours ces négociations, il est grand temps que le Canada assume son leadership en déployant son pouvoir de taxation. Les profits transférés par une multinationale dans un paradis fiscal devraient être assujettis au régime fiscal canadien et les autorités fiscales devraient pouvoir taxer ces revenus détournés.

La crise sanitaire a été une occasion d'affaire pour l'économie numérique. Alors qu'un nombre sans précédent de Canadiens et de Canadiennes a fait l'expérience du télétravail et que le recours aux différentes plateformes de l'économie numérique a crû de manière considérable⁶,

⁴ Commission des finances publiques du Québec. *Paradis fiscaux : Plan d'action pour assurer l'équité fiscale*, Novembre 2017, http://www.finances.gouv.qc.ca/documents/Autres/fr/AUTFR_ParadisFiscaux.pdf

⁵ Collectif Échec aux paradis fiscaux. *Pour un registre des bénéficiaires effectifs fort et audacieux*, dans le cadre de la consultation ISDC, *Renforcer la transparence de la propriété effective des sociétés au Canada*, 30 avril 2020, tinyurl.com/y7cqqxqf

⁶ TaxCOOP, *Notes Fiscales : GAFAM et top 5 milliardaires canadiens face à la COVID-19 : mise à jour*, https://taxcoop.org/wp-content/uploads/2020/07/GAFAM_FR.pdf?fbclid=IwAR03C1xNM9p6akldhrNH1laRsuxczcm4TjL2Tg--mEFylo4lydzlmXLbLWA

le laxisme concernant leur niveau de taxation ne peut plus durer. Ceci est d'autant plus urgent que le secteur numérique occupe une place de plus en plus importante dans notre économie. Le Canada doit aller de l'avant avec un régime d'imposition des profits des géants de l'économie numérique en attendant les solutions globales du BEPS de l'OCDE.

9. Changer les lois fiscales afin d'assujettir à l'impôt les revenus et les profits déclarés dans un paradis fiscal et rapatriés au Canada.

Dans certains cas, les lois autorisent de rapatrier au Canada des revenus et des profits déclarés dans un paradis fiscal par un contribuable sans toutefois devoir soumettre ce revenu à l'impôt. Le jugement de la cour d'appel fédérale du 23 avril 2020 dans le cas *Loblaw c. la couronne*⁷ nous a rappelé cette aberration.

Nous proposons de modifier la *Loi sur l'impôt sur le revenu* et les règlements associés, notamment le [paragraphe 95 \(1\)](#) et le [règlement 5907](#). Ces articles disposent de définitions légales qui déterminent quand un contribuable ayant des revenus à l'étranger est exonéré d'impôt. Il serait ainsi possible de modifier ces articles de manière à ce que tout contribuable qui a droit à un avantage fiscal dans le paradis fiscal ne soit pas exonéré d'impôt au Canada.

10. En finir avec l'abus des conventions de non double-imposition

Le Canada devrait cesser de recourir aux conventions fiscales de non double-imposition avec les paradis fiscaux. Il est bien connu que ces conventions fiscales permettent aux entreprises de profiter de l'absence d'impôt dans des pays tiers pour ne pas avoir à en payer ici.

Il est temps de faire un grand ménage dans les conventions fiscales canadiennes avec d'autres pays et, en même temps, d'éliminer celles qui permettent aux contribuables fortunés et aux entreprises de se soustraire légalement à l'impôt canadien.

11. Revendiquer l'impôt unitaire international des multinationales

Dans les négociations du BEPS, le Canada devrait prendre un rôle de leadership dans les discussions au sujet du second pilier de la réforme de l'OCDE et demander, à l'instar de l'Independent Commission for the Reform of International Corporate Taxation (ICRICT)⁸, l'instauration d'un impôt unitaire international des multinationales. Il est grand temps de mettre fin à l'érosion de l'assiette fiscale des pays et de réformer la fiscalité internationale des sociétés multinationales afin de les imposer sur la base de leur profit global plutôt que sur celui qui est réalisé dans chacune de leurs filiales. Les impôts à payer dans chaque pays devraient être déterminés par une formule de répartition à définir selon l'activité économique de chaque

⁷ Pour consulter le jugement : <https://decisions.fca-caf.gc.ca/fca-caf/decisions/en/469751/1/document.do>

⁸ L'ICRICT propose un taux d'imposition unitaire des multinationales de l'ordre de 25 %. Independent Commission for the Reform of International Corporate Taxation, *Pandémie mondiale, reprise économique durable et fiscalité internationale*, juin 2020, rapport et résumé disponible : www.icrict.com/press-release/2020/6/11/ceci-est-un-test

multinationale dans ceux-ci. Le Canada pourrait se faire le porteur de cette idée sur la scène internationale.

Conclusion

Le Canada est à l'heure des choix en ce qui concerne son rôle sur la scène internationale. Voulons-nous rester dans le camp des défenseurs du statu quo ou plutôt choisir de nous tourner vers l'avenir ? Comment entendons-nous répondre aux déficits records causés par la pandémie ? Le gouvernement canadien a l'occasion de laisser un héritage audacieux de politiques fiscales qui serviront de modèles et seront à la hauteur des défis économiques, environnementaux et sociaux d'aujourd'hui. Les propositions d'Échec aux paradis fiscaux sont un pas dans cette direction.